

Préfecture de Morbihan
Rapport d'inspection N°21-002169
Protection animale en abattoir de
volaille/lagomorphes

Date de l'inspection : 27/05/2021

Partie administrative

Structure d'inspection DDPP du Morbihan

Adresse
32 boulevard de la Résistance
CS 92 526
56019 VANNES CEDEX

email ddpp@morbihan.gouv.fr

Inspecteur(s)
MEAU Domitille
FAURE Sylviane
LE DUIGOU Christian

Contexte de l'inspection

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination CENTRE D'ABATTAGE DE DINDES DU FAOUE

Enseigne établissement/Dénomination CENTRE D'ABATTAGE DE DINDES DU FAOUE

N° SIRET / N° NUMAGRIT 31782343300022

Adresse postale ZI DE PONT MIN
56320 LE FAOUE

N°ILU 56057001

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage de volaille/lagomorphe/petit gibier

Identifiant de l'unité d'activité LIBRE 56-057-001

Site d'intervention 56-057-001-Chaîne abat vol/lag/pt gi-CENTRE D'ABATTAGE DE DINDES DU FAOUE

Méthode
Grille : Protection animale en abattoir de volaille/lagomorphes, Version 1
Vademecum : Protection animale en abattoir de volaille/lagomorphe, Version 1

Informations complémentaires :

Points de contrôle :

A	Etablissement	A - Conforme
----------	----------------------	---------------------

<i>Dossier d'agrément remis au SVI en juin 2020 : des mises à jour seront effectuées suite aux derniers travaux (local couteaux, stockage de petit matériel, etc)</i>		
A01	Agrément et dérogation	A - Conforme
<i>Pas de dérogation à l'étourdissement.</i>		
B	Locaux et équipements	D - Non conformité majeure
<i>cf sous items</i>		
B01	Conception, environnement, abord, existence, superficie	D - Non conformité majeure
<i>Absence d'emplacement couvert pour la réception des animaux. Les animaux sont donc exposés aux aléas climatiques (froid, pluie, chaleur). La zone d'accrochage est ouverte sur ses deux côtés et expose les animaux à la lumière du jour. La chaîne de convoyage suit un parcours bien trop long (très supérieur à 2 minutes) et n'est pas facilement accessible pour décrocher les animaux en cas de panne (en particulier les gros mâles reproducteurs).</i>		
B02	Circuits de l'établissement	A - Conforme
.		
B03	Équipements et matériels spécifiques aux animaux vivants, mise à mort, saignée	D - Non conformité majeure
<i>Les étriers (crochets) ne sont pas adaptés aux animaux de plus gros gabarits ce qui entraîne des souffrances supplémentaires et ils cassent donc régulièrement (la surveillance et le remplacement des étriers ont néanmoins été renforcés depuis quelques mois). La saignée est manuelle et très bien réalisée grâce à un geste technique bien maîtrisé et une cadence adaptée.</i>		
B04	Maintenance et entretien des locaux et équipements	C - Non conformité moyenne
<i>Des crochets cassés ont été constatés lors de la visite d'inspection mais aussi quotidiennement dans le cadre de l'inspection permanente. Ces crochets sont par ailleurs utilisés, allant à l'encontre des procédures, les animaux étant accrochés les deux pattes dans le même interstice. Le sol est déformé (se soulève) au niveau du passage entre le quai vif et l'entrée dans l'échaudoir.</i>		
C	Mesures de maîtrise de la protection animale (C03)	C - Non conformité moyenne
<i>cf sous items</i>		
C01	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	B - Non conformité mineure
<i>cf sous items</i>		
C0101	<i>MON relatif à réception et à l'attente des animaux et à l'organisation des abattages</i>	<i>A - Conforme</i>
<i>Conforme sur le fond, mais non appliqués en cas de conditions climatiques extrêmes (rapprochement des camions en cas de grand froid, espacement et roulage en cas de fortes chaleurs).</i>		
C0102	<i>MON relatif aux manipulations (y compris à l'accrochage)</i>	<i>A - Conforme</i>
<i>Conformes mais non appliqués (manipulation des animaux difficiles avec le quai actuel et la vitesse de descente de la plate-forme).</i>		
C0104	<i>MON relatif à l'étourdissement</i>	<i>A - Conforme</i>
.		
C0105	<i>MON relatif à la mise à mort</i>	<i>A - Conforme</i>
C0106	<i>MON relatif à la gestion des animaux à problèmes</i>	<i>C - Non conformité moyenne</i>
<i>Les fiches ont été mises à jour. Un pistolet spécifique est disponible si besoin. Son utilisation n'a pas pu être contrôlée le jour de l'inspection. Le MON n'indique pas où mettre les animaux inaptes à l'abri le temps de leur prise en charge</i>		

(ils sont pris en charge soit en fin de lot soit en fin de journée)

C02	Comportement du personnel et application des MON	D - Non conformité majeure
<i>voir sous items</i>		
C0201	Attente et contrôle à réception	D - Non conformité majeure
<i>Les MON sont très rarement mis en oeuvre lors de conditions climatiques extrêmes (grands froids ou canicules).</i>		
C0202	Attente, dépilage, accrochage et convoyage	D - Non conformité majeure
<i>Le jour de l'inspection observé de façon récurrente) : les animaux les plus lourds sont sortis des caisses en tenant le cou et une aile.</i>		
C0204	Étourdissement	A - Conforme
<i>Les paramètres électriques relatifs au lot BADEZET Cédric abattu le 27/05/2021 sont conformes (I>250mA pour une fréquence<200Hz). Les plaques du bac d'étourdissement ont été retirées donc les animaux sont bien immergés jusqu'à la base des ailes.</i>		
C0205	Mise à mort	A - Conforme
<i>Saignée manuelle efficace.</i>		
C0206	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	C - Non conformité moyenne
<i>Pas d'animaux inaptes observés le jour de l'inspection, ni au cours de l'inspection permanente, mais aucun endroit n'est prévu pour les mettre en attente, surtout s'ils ne sont pris en charge qu'en fin de journée.</i>		
C07	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	C - Non conformité moyenne
<i>Voir sous items</i>		
C0701	Mise en oeuvre du contrôle interne	C - Non conformité moyenne
<i>Seules sept non conformités ont été inscrites au registre RPA depuis 2021 alors que des anomalies sont quotidiennement observées par le SVI (animaux accrochés par les deux pattes, étriers cassés, manque d'eau dans le bac d'étourdissement,...). Les propositions d'actions correctives sont partielles (ex pour une dinde errante : l'action corrective mentionne son euthanasie en fin de journée... sans dire ce qui doit être fait en attendant...)</i>		
C0702	Exploitation des résultats et registre RPA	C - Non conformité moyenne
<i>Un contrôle de l'enregistrement des paramètres électriques est réalisé mensuellement. Mais aucune exploitation des résultats n'est réalisée (mention conforme ou non conforme, action corrective éventuelle,...) alors que plusieurs valeurs sont inférieures aux 250 mA par animal (pour une fréquence inférieure à 200 Hz)</i>		
D	Traçabilité et gestion des non-conformités	C - Non conformité moyenne
<i>Voir item C0720 : pas de gestion des non conformités relatives aux paramètres électriques. Actions correctives du registre RPA peu adaptées. Les non conformités sont récurrentes (accrochage des dindes par une patte ou les deux pattes dans le même crochet, manipulation des animaux, pattes résiduelles sur les crochets,...)</i>		
F	Gestion du personnel	C - Non conformité moyenne
<i>Voir sous item F01.</i>		
F01	Formation et instructions à disposition du personnel	C - Non conformité moyenne
<p>- Sur les 13 accrocheurs présents le jour de l'inspection, Mamady TRAORE ne possède pas de certificat de compétence et n'a pas suivi de formation BEA : non conforme Sacko TOUMANI est inscrit à une formation le 11 juin 2021 : conforme</p> <p>- Les 2 saigneurs présents à la saignée sont en possession du certificat de compétence pour mise à mort des volailles. Mamadou SACKO (certificat définitif valide jusqu'à novembre 2024) et Lanfia SANAGO KEITA (certificat temporaire valide jusqu'au 11 juin 2021) : conforme</p>		

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : Maîtrise des risques insuffisante

Commentaire : Quai vif pas aux normes non compensé par la mise en oeuvre des MON
Chaîne de convoyage pas aux normes.
Des mises en demeure ont été prononcées et leur délai a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2021.

Signature

Le 08/06/2021

Inspecteur(s) MEAU Domitille
FAURE Sylviane
LE DUGOU Christian